

CAPZA

Politique d'engagement actionnarial

15 Juillet 2025



PARIS | MUNICH | MADRID | MILANI | AMSTERDAM



Préambule

La politique d'engagement actionnarial de CAPZA s'inscrit dans le cadre de la transposition de la directive européenne 2017/828 visant à encourager l'engagement à long terme des actionnaires. Ainsi, conformément à l'article L533-22 du Code monétaire et financier, CAPZA établit une politique d'engagement actionnarial, dont le contenu et les modalités sont précisés par le décret n° 2019-1235 du 27 novembre 2019. Cette politique s'applique aux stratégies comprenant des investissements en actions. Elle est révisée de manière continue par la société de gestion.

1. Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et de la gouvernance d'entreprise

CAPZA propose des solutions de financement aux PME et ETI à chaque étape de leur développement. Cela signifie un accompagnement de long terme des sociétés en portefeuille.

Avant d'investir dans une entreprise, nos équipes d'investissement évaluent systématiquement la performance financière des sociétés cibles. Cela comprend la réalisation de due diligences (financières, juridiques, stratégiques, etc.) ainsi que des échanges approfondis avec le management des entreprises ciblées. CAPZA accorde également une attention particulière à l'impact social, environnemental et de gouvernance (ESG) des sociétés en portefeuille. En complément d'une politique d'exclusion, la société de gestion évalue les risques et impacts en matière de durabilité en amont des investissements des fonds.

Pour les investissements en capital, une feuille de route préliminaire est établie avant l'investissement dans les sociétés présentant des enjeux ESG identifiés comme significatifs.

Ensuite, la performance financière et extra-financière de chaque société en portefeuille est suivie régulièrement tout au long de la période d'investissement. Cela se traduit par des réunions fréquentes avec le management, la participation aux conseils d'administration, ainsi que l'étude et l'analyse de documents tels que les rapports, comptes, budgets et rapports de commissaires aux comptes des sociétés en portefeuille.

En outre, une revue annuelle du portefeuille est réalisée afin d'identifier les risques et opportunités en matière de durabilité, les impacts ESG et les axes d'amélioration pour chaque participation, et ainsi définir, en collaboration avec les équipes dirigeantes, des plans d'action adaptés.

CAPZA a défini ses objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa politique ESG, son rapport de durabilité et son rapport au titre de l'article 29. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : <https://capza.co/fr/durabilite>.

2. L'engagement et le dialogue avec les sociétés détenues

Le dialogue avec les sociétés en portefeuille est réalisé via un contact périodique avec les dirigeants, les organes de contrôle des sociétés (conseil d'administration, conseil de surveillance), et les (autres) actionnaires présents au tour de table le cas échéant, mais aussi via les différentes équipes opérationnelles notamment RSE.

En outre, CAPZA s'efforce d'initier et de maintenir une démarche ESG avec le management des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de créer de la valeur et de les accompagner dans l'amélioration de leur performance extra-financière.

Selon le contexte et la politique d'investissement du fonds, les objectifs ESG peuvent être formalisés dans la documentation d'investissement, sous forme de clauses spécifiques dans le pacte d'actionnaires ou via des objectifs de performance durable (« Sustainability Performance Targets » - SPTs) ayant un impact sur le package de rémunération du management ou d'autres instruments financiers.

2.1. Programme d'accélération Durabilité et Impact

Nous avons défini un processus pour catalyser notre impact. Nous avons développé une expertise interne solide afin d'accompagner nos sociétés en portefeuille dans la mise en œuvre de leur feuille de route en matière de durabilité. En complément, nous nous appuyons sur un écosystème de partenaires engagés, mobilisables en priorité et à des conditions avantageuses pour nos participations. Selon les stratégies et notre rôle dans la gouvernance, notre capacité à influencer et mettre en œuvre varie. Notre approche durant la période d'investissement repose sur les étapes clés suivantes :

1. **Questionnaire ESG** : dans le cadre du reporting ESG annuel, chaque société en portefeuille est invitée à répondre à un questionnaire de plus de 100 questions couvrant les risques et impacts en matière de durabilité, incluant les 14 indicateurs obligatoires et 2 optionnels de la réglementation SFDR.
2. **Analyse ESG annuelle réalisée par un tiers indépendant** : fondée sur le secteur d'activité, les réponses au questionnaire ci-dessus, ainsi que sur des échanges et réunions avec le management, cette analyse vise à évaluer chaque année les risques ESG de l'entreprise sur seize (16) enjeux regroupés en trois grands thèmes (environnement, social, gouvernance), et à produire une note ESG unique.
3. **Fiche ESG annuelle** : une fiche ESG est préparée pour chaque société en portefeuille, incluant l'analyse ci-dessus ainsi qu'un plan d'action pour améliorer les politiques et pratiques en matière de durabilité, afin d'atteindre les objectifs ESG de CAPZA et les caractéristiques du fonds. Une session de travail est organisée avec les participations pour discuter de l'analyse ESG. Cette fiche est partagée et discutée lors d'un conseil d'administration.
4. **Programme d'accélération développé par CAPZA** : accès à notre dataroom Durabilité & Impact, mise à disposition de standards et politiques de référence, formations régulières, sélection de prestataires ESG de premier plan, événements dédiés pour favoriser la mise en œuvre de la feuille de route.
5. **Reporting et suivi annuel au niveau du fonds** : performance extra-financière du fonds, analyse des progrès réalisés vis-à-vis des caractéristiques ESG du fonds, et explication en cas de non-atteinte des objectifs de durabilité ou de promotion des caractéristiques ESG.

Le **Comité ESG Global** examine la stratégie, les processus et la performance extra-financière. Il se réunit deux fois par an :

- Une première fois pour discuter des évolutions de la stratégie ESG de CAPZA, des processus internes, ainsi que des réglementations, cadres de référence et initiatives en vigueur. Cette réunion valide également le périmètre de reporting pour l'année à venir.

- Une seconde fois pour recevoir les résultats de la campagne annuelle de reporting ESG et de faire un point sur les feuilles de route des entreprises et les actions d'engagement et d'accompagnement menées. Nous discutons également des mises à jour de la stratégie et des politiques ESG ainsi que les mesures possibles pour atteindre certains objectifs.

Des comités ESG spécifiques à chaque stratégie equity examinent en détail la performance extra-financière de chaque fonds et définissent les priorités ainsi que les plans d'action pour chaque société en portefeuille. Ces comités se réunissent au moins une fois par an.

Les fonds engagés à hauteur d'au moins 30 % dans des investissements durables, tels que définis par la réglementation SFDR, font également l'objet d'un suivi renforcé par un Comité Impact, auquel participe une entité indépendante tierce. Cette collaboration permet un suivi rigoureux des indicateurs extra-financiers et facilite la prise de décisions éclairée quant à la mise en œuvre de mesures complémentaires.

3. L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

3.1 Périmètre d'exercice des droits de vote

La politique d'exercice des droits de vote établie par CAPZA est exercée dans l'intérêt exclusif des investisseurs.

Ce dispositif a vocation à s'appliquer aux droits de vote attachés aux titres non cotés mais aussi aux titres de sociétés cotés sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou un marché étranger reconnu.

Notons néanmoins que CAPZA gère des fonds destinés à être investis essentiellement dans des titres non cotés.

Pour autant, il est possible dans le cadre d'un retrait de cote ou d'une introduction en bourse lors d'un désinvestissement que les fonds gérés par la société de gestion détiennent des titres négociés sur un marché d'instruments financiers.

CAPZA met tout en œuvre pour exercer son droit de vote dans les sociétés pour lesquelles elle détient au travers des fonds gérés, une participation d'au moins 5% des droits de vote.

3.2 Organisation de l'exercice des droits de vote

Les gérants qui suivent les dossiers ont la charge d'instruire et d'analyser les résolutions soumises aux Assemblées Générales (AG) ou conseils de surveillance. Ils sont à même de décider des votes à exercer.

CAPZA exerce les droits de vote lors des AG et conseils de surveillance des sociétés dont il est actionnaire, dans le respect de la réglementation en vigueur et de la politique d'investissement et toujours dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Au cas par cas les résolutions soumises aux assemblées générales seront étudiées notamment celles portant sur :

- a) Les décisions entraînant une modification des statuts ;
- b) L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- c) La nomination et la révocation des organes sociaux ;
- d) Les conventions dites réglementées ;
- e) Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- f) La désignation des contrôleurs légaux des comptes ;
- g) Tout autre type de résolution spécifique que la SGP souhaite identifier.

Les droits de votes seront exercés en participant aux assemblées générales, en votant par procuration ou par correspondance.

A noter que CAPZA n'a en principe pas recours à des agences en conseil de vote ou à d'autres prestataires externes dans l'exercice de ces droits de vote.

CAPZA soutient (ou est favorable aux) les résolutions qui ont pour effet d'aligner la performance financière avec l'impact environnemental et social positif et notamment qui contribuent aux priorités stratégiques en matière de durabilité de CAPZA soit : la contribution à la neutralité carbone, la préservation de la biodiversité et des ressources en eau, le partage de la valeur et l'inclusion.

CAPZA soutient le développement de l'actionnariat salarié, le partage de la valeur auprès des employés et l'actionnariat à long terme.

CAPZA veillera à ce que les sujets ESG les plus importants soient inclus au moins une fois par an dans les ordres du jour des organes de gouvernance.

Enfin, la société de gestion s'attache à respecter son dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dans le cadre de l'exercice des droits de vote.

4. La coopération avec les autres actionnaires/ et autres parties prenantes

Capza échange régulièrement avec l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, auditeurs, management de la société en portefeuille etc.), notamment au travers des organes de gouvernance ou des assemblées générales afin d'assurer le suivi de son investissement dans l'intérêt des porteurs.

Dans le cadre de certaines opérations, CAPZA peut être amené à réaliser des pactes d'actionnaires afin de solidifier sa position et assurer le développement de la société.

Par ailleurs, la société de gestion participe aux travaux des organisations professionnelles ou associations de place pour contribuer à l'amélioration des bonnes pratiques au sein du capital investissement.

CAPZA est notamment signataire des PRI, de l'initiative climat international ainsi que les chartes France Invest sur le partage de la valeur et sur la diversité visant à promouvoir respectivement le partage de la valeur et l'égalité homme femme.

5. La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

CAPZA dispose d'un code de conduite disponible sur le site internet revu dès que nécessaire et a minima annuellement qui couvre la gestion des conflits d'intérêts.

La société de gestion prend toutes les mesures raisonnables pour prévenir, identifier et gérer tous types de conflits d'intérêts pouvant survenir lors de son activité de gestion de fonds.

Pour ce faire, chaque collaborateur est sensibilisé dès son arrivée et durant l'exercice de ses fonctions aux problématiques de conflits d'intérêts.

L'ensemble des collaborateurs doit respecter les règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts établies par la société de gestion. Ces règles encadrent notamment la répartition des dossiers entre les différentes stratégies d'investissement ou encore les transactions personnelles.

A cet égard, CAPZA dispose d'une cartographie des conflits d'intérêts potentiels, régulièrement mise à jour, et tient un registre listant les cas effectivement rencontrés et leurs résolutions.

En outre, si le risque de porter atteinte aux intérêts des porteurs de parts ou actionnaires n'est pas écarté avec une certitude raisonnable, CAPZA communiquera clairement aux porteurs de parts ou actionnaires, avant d'agir pour leur compte, la nature générale ou la source de ces conflits d'intérêts, et élaborera des politiques et procédures appropriées.

6. Compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

Conformément à l'article R533-16 du code monétaire et financier, CAPZA établit chaque année un compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial.

Ce document comprend notamment :

- Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
- Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;
- L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société.

Le premier compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial a été réalisé en décembre 2021. Ce document est mis annuellement à disposition sur le site internet de CAPZA.

7. Modalités de contrôles

La conformité pourra réaliser tous les ans un contrôle de second niveau sur le respect de la politique d'engagement actionnarial.

Par ailleurs, un contrôle périodique pourra être réalisé par le cabinet Price Water Cooper.